

**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SÉANCE DU 02 FEVRIER 2015**

L'an deux mil quinze le 02 février à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAIZE Maire.

Présents,

CHAIZE Patrick	DESMARIS Valérie	RAVOUX Christian
TROUILLOUX Caroline	MAHE Laurent	CARRIERE Florent
CARAF Sandrine	SERVIGNAT Françoise	VAGINAY Norbert
	CAPDECOMME Christian	DESPLANCHES Annie
DESPLANCHES Jean Louis	LECLERC Marie-Laure	MOREL André
FEVRE Martine	QUATREHOMME Vincent	GUICHON Christelle
ROZIER Patrick	HENRY Christine	PAQUELET Laurence
PERINET Marcel		

Date de la convocation : le 28 janvier 2015

Membres en exercice : 23

Présents : 21 Votants : 23

Absents excusés : GUILLET Monique, CLABAUT Cédric

Pouvoirs : Monique GUILLET donne pouvoir à Caroline TROUILLOUX

Cédric CLABAUT donne pouvoir à Sandrine CARAFA

Secrétaire de séance : Norbert VAGINAY

Adoption du compte rendu de la séance du 15 décembre 2014

Adopté à l'unanimité

1. Populations légales au 1^{er} janvier 2015 (Populations actualisées tous les ans)

2906 (population municipale 2850 + population comptée à part 56). Chiffres INSEE 2012.

2. Autorisation de liquider, d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2015 avant le vote du budget Principal

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que des dépenses d'investissements sont engagées sur certaines opérations d'investissements

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, avant le vote du Budget Primitif 2015, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget 2014, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal, qui devra préciser le montant et l'affectation des crédits.

Monsieur le Maire propose donc, par anticipation du vote du budget 2015, d'autoriser les inscriptions d'investissement mentionnées ci-après :

N° Opération	Nature	Libellé de l'opération	Pour mémoire total du montant des investissements budget 2014	Autorisation d'engagement avant le vote du budget primitif 2015 (25%)
	23	Total des opérations sur l'année 2014	3 357 288 €	839 322 €
120	2315	Agrandissement école		804.68
124	2315	Extension réseaux		5225 €
208	2315	Réseau de voirie		45 000 €
209	2315	Enfouissement lignes		9300 €
220	2315	Gendarmerie		2125.74
238	2315	Cimetière		7500 €
			TOTAL COMPTE 2315	69 955.42
120	2313	Agrandissement école		618 250 €
212	2313	Mairie		28462.23 €
			TOTAL COMPTE 2313	646712.23
			TOTAL	716 667.65 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'inscription des crédits d'investissements nécessaires pour engager, liquider et mandater les dépenses mentionnées ci-dessus, jusqu'au vote du Budget Primitif 2015,

AUTORISE l'inscription au Budget Primitif 2015 des crédits requis pour l'exécution de ces décisions,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

3. Autorisation de liquider, d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2015 avant le vote du budget assainissement

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que des dépenses d'investissements sont engagées sur certaines opérations d'investissements pour le budget assainissement.

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, avant le vote du Budget Primitif 2015, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget 2014, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal, qui devra préciser le montant et l'affectation des crédits.

Monsieur le Maire propose donc, par anticipation du vote du budget 2015, d'autoriser les inscriptions d'investissement mentionnées ci-après :

N° Opération	Nature	Libellé de l'opération	Pour mémoire total du montant des investissements budget 2014	Autorisation d'engagement avant le vote du budget primitif 2015 (25%)
	2315	Total sur l'année 2014	1 007 278.25 €	251 819.56 €
12	2315	Station d'Épuration		56 173.79
15	2315	ZA les Grands Varays n°2		9 000
27	2315	Reconstruction de réseau		27 409.80
28	2315	Les Balufiers		62 728.92
30	2315	Diagnostic réseaux		24 474.00
H.O	2315	Opération de TVA		27 033.05
		TOTAL COMPTE 2315		206 819.56 €
	2762	Total de l'année 2014	108 132,21	27 033.05 €
H.O.	2762	Opération de TVA		27033.05
		TOTAL COMPTE 2762		27033.05 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'inscription des crédits d'investissements nécessaires pour engager, liquider et mandater les dépenses mentionnées ci-dessus, jusqu'au vote du Budget Primitif 2015,

AUTORISE l'inscription au Budget Primitif 2015 des crédits requis pour l'exécution de ces décisions,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

4. Délibération de soutien aux professions juridiques réglementées

Le Conseil,

Vu le projet de loi pour la croissance et l'activité pris dans ses articles modifiant les professions réglementées,

Vu que ce projet entraîne une modification du tarif notamment des notaires et du mode d'installation des diverses professions réglementées,

Vu que ce projet risque à terme d'entraîner une augmentation du coût des prestations des notaires, que certaines prestations à ce jour gratuites deviendront payantes, que les habitants de nos communes sont, en général, des personnes peu fortunées qui n'auront plus accès au droit de proximité,

Vu que la modification du mode d'installation et du tarif risque d'entraîner à terme la disparition des études rurales devenues moins attractives car peu rentables,

Vu que nos collectivités ont déjà bien des difficultés pour maintenir un système médical, qu'elles ne souhaitent pas qu'ensuite disparaissent les professions réglementées juridiques qui emploient elles-mêmes des salariés et constituent ainsi un élément non négligeable de notre paysage économique,

Vu que la mission de chacune de nos collectivités est d'assurer à nos concitoyens un service de proximité, Délibérons en ce sens que nous soutenons le combat des professions juridiques réglementées, demandons le retrait des articles 12 à 25 du projet de loi pour la croissance et l'activité, et mandatons Monsieur le Maire de Vonnas pour faire entendre auprès des autorités compétentes notre désaccord à ce sujet.

Adopté par 20 voix pour, 2 abstentions et 1 contre

5. Location de locaux à la CCBV

Pour le fonctionnement du centre de loisirs, mise en place d'une convention d'utilisation des locaux à chaque vacance scolaire, pour l'école et l'espace des associations.

Pour cette année il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour la CCBV et de maintenir les tarifs de 2014.

	2014	2015
ESPACE DES ASSOCIATIONS	518.16	518.16
ECOLE MATERNELLE	921.18	921.18
ECOLE ELEMENTAIRE	712.47	712.47
PISCINE ECOLES	2 487.18	2 487.18
PISCINE CENTRE DE LOISIRS	2 228.10	2 228.10

Adopté à l'unanimité

6. Rapport d'activité 2014 de la bibliothèque

7. Le point sur l'urbanisme

Déclarations Préalables :

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP 001 457 15 D0001	12/01/2015	TRUCHOT Cindy	100 place Ferdinand de Béost	Pose d'une enseigne
DP 001 457 15 D0002	14/01/2015	DESMARIS Daniel	31 rue du 19 mars 1962	Modification d'ouvertures en façade
DP 001 457 15 D0003	14/01/2015	SCHATZ Christian	211 route de Bourg	Abri de jardin
DP 001 457 15 D0004	14/01/2015	PEYRASSE Estelle BERTHET Jérémy	189 chemin du Grand Taillis	Pose d'une clôture et modification ouvertures en façade
DP 001 457 15 D0005	23/01/2015	MATEO Joseph	285 rue des Maladières	Extension habitation
DP 001 457 15 D0006	24/01/2015	CARRIERE Florent	180 rue du Vernay	Abri de jardin

Permis de Construire :

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PC 001 457 15 D0001	20/01/2015	LOGIDIA	Les Belouses	Construction de 10 maisons individuelles
PC 001 457 15 D0002	29/01/2015	HPL Mariots	Chemin des Mariots	Construction de 31 logements (13 maisons individuelles et 18 logements collectifs)

8. Convention pour mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des demandes de permis relatives à l'occupation et l'utilisation du sol et des certificats d'urbanisme

Le Conseil,

Monsieur le Maire, expose le projet de convention entre l'État et la Commune de VONNAS pour une mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des demandes de permis relatives à l'occupation et l'utilisation du sol et des certificats d'urbanisme.

Les services de la direction départementale des territoires assurent l'instruction de tout ou partie des autorisations d'occupation des sols de la commune conformément aux dispositions de l'article L422-8 du code de l'urbanisme. La loi « pour l'accès au logement et un urbanisme rénové » (ALUR), du 24 mars 2014, prévoit de réserver la mise à disposition des services de l'État aux communes situées dans un établissement public de coopération intercommunale de moins de 10 000 habitants.

La commune appartenant à un EPCI de moins de 10 000 habitants, la DDT peut continuer d'assurer ces services après le 1^{er} juillet 2015. Il convient donc de signer une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention entre l'État et la Commune de VONNAS pour une mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des demandes de permis relatives à l'occupation et l'utilisation du sol et des certificats d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

9. Parvis de la Mairie et parking espace des associations : point sur les travaux

10. Préparation du budget 2015 : calendrier des réunions préparatoires

11. Élections 2015 : état des inscriptions/radiations

1904 inscrits au 10/01/2015 (55 additions et 98 radiations). Pour rappel, 1947 inscrits au 20/05/2014.

12. Planning de la tenue des bureaux de votes

Organisation de la tenue des bureaux de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

13. Point d'information fleurissement 2015

Roue : elle a été déposée et sera remplacée par une roue en structure métallique.

Opération mon quartier fleuri : Information auprès des écoliers jeudi 26 février 18h30 salle Claude Desportes

25 avril : ½ journée porte ouverte des serres municipales

Informations diverses du Maire et des Adjoints

Prochaine séance le 9 mars 2015.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 22h05.

Fait à Vonnas, le 12 février 2015

**Le Sénateur-Maire,
Patrick CHAIZE**